



---

## **COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CTPN REUNION LE 28 SEPTEMBRE 2019**

---

**CTPN**  
57 Rue Jean HINGLO  
Pichette  
97419 La Possession  
Téléphone :06 92 85 73 80

**Nombre de membres présents : 47 :**

**Nombre de membres représentés : 15 :**

Le quorum de **62** étant atteint, l'assemblée générale peut valablement délibérer. Son obtention s'étant faites en cours d'assemblée, le traitement de l'ordre du jour a été légèrement modifié. Les questions diverses ont fait suite au rapport moral du président. Ces deux volets n'ayant pas besoin d'approbation par vote.

♦♦♦

### **ORDRE DU JOUR**

- Appel des Adhérents, vérification des pouvoirs, désignation des assesseurs et scrutateurs
- Ouverture de la Séance.
- Rapport Moral 2018/2019 du Président.
- Rapport Financier - Approbation
- Affectation du Résultat – Approbation.
- Budget Prévisionnel pour la Saison 2019/2020 – Approbation.
- Questions Diverses.

♦♦♦

Le 28 Septembre, au Port, les membres de l'association CTPN Réunion sont réunis au Stand de Tir du Club en Assemblée générale ordinaire sur convocation du président représenté par le Secrétaire, datée du 20 Août. Le document suivant a été joint à la convocation :

- **Procuration**

Il est établi une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Celle-ci figure en annexe du présent compte rendu.

L'Assemblée est présidée par M. Pascal Chartier, président de l'association. Il est assisté d'un secrétaire de séance, M. Roudier Thierry.

♦♦♦

*La séance est ouverte à 9h38.*

## **OUVERTURE**

Thierry Roudier ouvre la séance par un rappel du règlement statutaire concernant le quorum pour procéder aux différents votes. En l'absence du nombre requis, il est décidé de ne procéder qu'au rapport moral et questions diverses.

Il est utile de préciser que cette règle n'est pas modifiable pour rester conforme au règlement de la FFT. Cette précision énoncée pour répondre à l'interrogation de plusieurs adhérents sur son obligation.

## **RAPPORT MORAL**

*Présenté par le Président Pascal Chartier*

Le nombre de licenciés est de **124**.

Il est rappelé les différents investissements effectués pour le Club en termes d'infrastructure et d'acquisition de Pistolets. Une attention particulière est demandée aux adhérents pour le respect de l'intégrité des installations mises à leur disposition.

Le mécanisme automatique pour l'animation des cibles est de nouveau opérationnel depuis le mois de Juin. Le boitier de commande doit être demandé au président pour la mise à disposition. Le créneau d'utilisation est en cours de définition.

Il est toujours possible de s'inscrire au repas du Club prévu le **5 Octobre** pour célébrer les 40ans du CTPN Réunion.

Un petit challenge sera également organisé pour les disciplines 10m et 25m à cette occasion. En marge un atelier tir sur quilles sera également présent. Un affichage sur le respect des règles de sécurité et encadrement du pas de tir sera bientôt installé. Ceci pour officialiser le rôle des intervenants diplômés prenant parts à ces séances.

### **Nouveaux Diplômés :**

**Arbitre National TSV :** Patrick Mayer

**Arbitre IROA :** Nicolas Thireau

◆◆◆

### **VŒUX DES ADHERENTS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### **Questions de Jean Pierre Passimourt**

Bonjour Thierry,

Je ne pourrai être présent à l'AG du 28 septembre et te prie de trouver ci-joint ma procuration.

J'ai plusieurs questions à soumettre à l'AG qui concernent directement ou indirectement la sortie des installations actuelles et la recherche d'un terrain.

Notre cotisation annuelle est particulièrement élevée et en l'absence d'avancée et d'information, nous sommes nombreux à nous interroger : pourquoi aucun investissement dans le club si aucune piste pour un terrain.

**C'est une politique tarifaire votée en AG et donc officialisée.**

**Pour Rappel Adulte 514 Euros, Conjoint avec certificat 240 Euros, Force de l'Ordre 400 Euros, Ecole de Tir 240 Euros, Encadrants CTPN 245 Euros.**

1- La présence de séparations verticales entre les postes de tir n'est-elle pas une obligation légale ? Il n'est pas rare de se prendre des douilles brûlantes dans le visage.

**Le Président indique que les travaux sont en cours et seront terminés très bientôt.  
Ceci est dans le cadre des maintenances régulières.**

2- Pourrait-on avoir un point régulier et de manière générale plus de transparence sur l'avancée de la recherche d'un terrain, ainsi que sur la durée restante de jouissance des installations actuelles ?

**Il est difficile de faire des points réguliers vu la complexité du dossier et de la lenteur de traitement par les différentes administrations.**

**Un point officieux sera fait par le Président sur la situation à date en sachant qu'il gère ce sujet au coup par coup. Nous n'avons que des accords verbaux et il semble que**

**ce soit en bonne voie. Les élections municipales à venir peuvent réduire à néant les avancés actuelles. Le Président fera des communications mensuelles malgré tout. Pour rappel la convention d'occupation du CTPN n'est plus valide depuis 2013. La piste de Cambaie est privilégiée pour la localisation du nouveau club.**

3- Du fait du nombre croissant d'adhérents, peut-on revoir à la baisse la part de la cotisation annuelle dédiée à l'acquisition d'un terrain.

**Le Comité Directeur est en charge du respect des résolutions votées et donc il n'est pas question de revenir sur les cotisations à ce jour.**

4- Jusqu'à quel montant le club pense s'endetter et quel sera l'impact sur le coût de la cotisation qui est déjà élevée. La location ne serait-elle pas une solution plus avantageuse, que ce soit en termes de coût et de disponibilité de terrain ?

**Du fait de la complexité de l'installation d'un stand de Tir, c'est certainement un bail emphytéotique qui sera proposé par une Mairie. Il est rappelé encore une fois que cette politique a fait l'objet d'un vote en AG. Si un membre du Club peut nous aider dans la recherche de terrains ou bien de contacts privilégiés, ne pas hésiter.**

5- Dans le cas de l'acquisition/location d'un terrain, est-il garanti que l'ensemble des disciplines actuellement pratiquées au club seront maintenues : 10m, 25m, 50m, TSV ?  
**Le maximum sera bien évidemment fait pour garder la pratique des disciplines actuelles.**

6- En l'absence d'information sur la date de sortie des installations actuelles, serait-il possible d'effectuer quelques travaux de maintenance, tels que :

- combler les trous du début du chemin, seuls les 4x4 peuvent désormais passer sans frotter
- installer des portes cibles plus durables et faciles à réparer du type tendeur / pince à linge
- remettre en fonctionnement les mécanismes de cible sur au moins la moitié des postes

**Le chemin ne nous appartient pas, seuls de légers travaux de rénovation peuvent être envisagés car propriété de la mairie.**

**La Ciblerie est en fonctionnement depuis le mois de Juin. Le Secrétaire fera une communication en ce sens par mail aux adhérents.**

**Il est possible maintenant de contourner la principale difficulté en passant devant la Caserne de Pompiers.**

**Concernant le maintien des cibles, il n'y a pas de solution idéale.**

Merci encore pour ton implication dans le club et les informations régulières que tu nous transmets

Cordialement

Jean-Pierre PASSIMOURT

Lecture par le Secrétaire des questions de Jean-Marc Sevat :

Bonjour,

Durant les questions diverses proposées à la fin de l'ordre du jour de l'AGO du club, je souhaiterais que soit abordé les deux points suivants ;

- Diffusion d'informations bimensuelle par mail, concernant l'avancement du projet de nouveau club pour ceux qui en feront la demande

**On ne peut pas donner d'information dans des délais si rapprochés au vu de la complexité du dossier et de son traitement particulièrement long.**

**En cas de résultat positif et officiel, il y aura communication aux adhérents.**

**Le maximum sera fait pour obtenir un accord avant les élections sur le terrain en visibilité. Comme évoqué précédemment une communication sera faite en ce sens par le Président.**

- Diffusion par mail ou affichage des comptes-rendus de réunion du bureau

**Les réunions du Comité Directeur restent confidentielles en vertu de la règlementation et des statuts du Club.**

**L'information des adhérents se fait par l'intermédiaire du secrétaire après accord du comité directeur. Certains aspects dans la vie du club doivent rester confidentielles.**

Merci de me faire retour de la prise en compte de ma demande.

Cordialement.

JM SEVAT  
Licence 03122679

Lecture par le Secrétaire des questions de Christian Romanin :

Bonsoir,

Je souhaiterai que les 4 points suivant soient abordés lors de l'assemblée générale :

- Prise en charge par le club de l'ensemble des frais d'inscription aux compétitions ;

**Non ce n'est pas prévu. En cas de tireurs à fort potentiel, cette question pourrait être réexaminée. La ligue finance déjà 4 compétitions annuelles. Il est rappelé que le Club**

**a payé plus de 1000 euros sur le dépassement des engagements de nos adhérents cette année. Seul le Championnat de France donne accès à un financement par le Club.**

- Mise en place d'écrans pare-étuis, sur chaque poste de tir, pouvant être amovibles, en application des règles de la FFT sur les stands de tir ;

**Déjà répondu précédemment.**

- **Demander à la Ligue :**

--que, du fait de l'absence de compétitions hors championnats, que les tireurs participant aux départementaux, puissent participer aux régionaux :

**L'accès aux compétitions Régionales est règlementé en fonction des minima.**

**Le responsable de la gestion sportive peut exceptionnellement permettre aux compétiteurs d'accéder aux Régionaux malgré la non réalisation des minima requis en fonction des postes disponibles.**

-- de déléguer aux clubs le passage des Cibles de Couleur, plus fréquemment, sous l'autorité du référent "Cibles Couleurs".

**Les cibles couleurs peuvent se passer dans les différents Club suivant un calendrier établi. Malgré cela en fonction de la disponibilité des formateurs des rdv peuvent être programmés. Le diplôme d'animateur permet de faire passer les cibles Blanche et Jaune.**

Merci

Cordialement

ROMANIN Christian

Lecture par le Secrétaire des questions de François Courjault :

Mr. Mme François COURJAUFT  
13, rue des Stemes  
"Les Comorans"  
97434 Saint Gilles les Bains

Par l'A.G. du CTPN  
du 28 Septembre 2019.

*f*  
Dans les questions diverses :

- 1) - Je souhaite savoir où nous en sommes  
au sujet du feu de Nand de thi.
  - localisation : peut-on aller voir le site ?
  - distance disponible pour faire de la canardine ?
  - les traductions en cours avec la Rairie,  
la gendarmerie et la police qui seraient  
parties prenantes --- ou pas ?
  - date probable d'assentme ?
- 2) Le chemin d'accès au Nand est de plus  
en plus démodi ; me paraît-on pas  
le remettre en état ?

→ Merci pour vos réponses. *ff*

**Il a été repondu précédemment à l'intégralité de ses questions.**

♦♦♦

## QUESTIONS DIVERSES POSEES LORS DE L'AG

**Alix Auré** fait part de certains dysfonctionnements dans les inscriptions aux différentes compétitions ainsi que la transmission de ces mêmes informations vers la ligue. Il demande également un encadrement spécifique pour des entraînements 25m en préparation des prochaines compétitions. Il demande également si la formation d'arbitres départementaux est toujours d'actualité.

**Une attention particulière sera apportée lors de l'inscription des compétiteurs auprès de Frederic Bosch. Pour sécuriser le process, le secrétaire fera également un appel aux compétiteurs par mail. Le club va gérer ce problème rapidement.**

**Concernant les entraînements 25m ISSF, là aussi une communication sera faite vers les adhérents pour mettre en place une séance dédiée le Samedi après-midi. En fonction des retours la mise en place et le créneau seront définis.**

**Il est important de respecter les dates limite d'inscription notamment pour les compétiteurs du TAR. Il est encore rappelé que le calendrier sportif de la ligue est affiché au bureau.**

**Le RA Jean-Michel Schiano a envoyé des appels à candidature aux différents clubs afin d'apprécier le nombre de personnes intéressées par cette formation. Il fera un retour très prochainement sur les différentes modalités.**

**Jean-Marie Gallego** demande à pouvoir disposer de la ciblerie métallique destiné au 25m TAR et appartenant à la Ligue. Il dit représenter une dizaine de tireurs dans sa question.

**La réponse est négative. Son utilisation présente trop de risque à sa détérioration.**

**La ligue demande par l'intermédiaire de son président qu'une demande formalisée lui soit adressée pour des utilisations ponctuelles et contrôlées. Il y aura obligatoirement une personne responsable de sa prise en compte.**

**« Pour pallier à ce refus, il sera étudié la possibilité de faire fabriquer un système équivalent avec un métal type Creusabo qui pourrait recevoir des**

**gongs. Le président va étudier cette possibilité ainsi que le cout associé en étroite collaboration avec Jean-Marie Gallego. »**

Question Générale de l'auditoire sur l'achat de munitions à la Réunion.

**Le Club ne vend pas de munitions et oriente plutôt les demandeurs vers les Armuriers de la place. Il est mentionné STV1000, Armada, Dessaye etc. Le Président vérifiera chez ces mêmes Armuriers qu'une remise soit accordée aux adhérents du Club. En cas de retour positif un affichage sera fait au club pour confirmer les remises et le type d'articles concernés.**

### **APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2019**

*Présenté par Dominique Léoville.*

La Trésorière Dominique Léoville présente son rapport financier en bilan de la Saison 2018/2019. (Voir Annexe 1)

Au 31 Aout 2018, le bilan de fin de Saison 2017/2018 du CTPN présentait un solde positif de 176 324,92 euros.

**Au Poste des dépenses, nous relevons un total de 40 084,60 euros comprenant :**

**-Frais de fonctionnement : 24 328,90 euros dont :**

- Ligue et FF Tir (Licences incluses) :21 960 euros
- Frais Ecole de tir : 1 739 euros
- Papeterie/Bureau/Petits Achats divers : 629,90 euros

**-Frais Généraux : 7 771,18 euros**

- Assurance : 1 113,58 euros
- Frais Bancaires : 105,20 euros
- EDF Abonnement : 584,06 euros
- Abonnement Site Internet : 129 euros
- Réception AG : 572,94 euros
- Frais Divers : 5 266,40 euros

**-Autres Frais : 7 984,52 euros**

- Réparation Ciblerie : 2 018,10 euros
- Polos / Textile divers : 2 486,25 euros

**Au Poste des recettes, nous relevons un total de 232 394,24 euros comprenant :**

**-Différentes Recettes : 232 394,24 euros dont :**

- Solde Exercice 2017/2018 : 176 324,92 euros
- Cotisations des Adhérents : 37 540 euros
- Initiations et Invités : 1 210 euros
- Cotisations d'Investissement : 16 200 euros
- Produits Financiers : 659,32 euros
- Diverses Ventes (Textile, munitions) : 460 euros

Le Secrétaire propose aux adhérents que les votes d'approbation se fassent à main levée.  
Aucune opposition n'est formulée par l'assemblée.

***-Le rapport financier et les comptes de l'exercice clos sont approuvés par l'Assemblée à l'unanimité.***

***Pour compléter ce bilan, il va être pris attaché auprès d'un Expert-Comptable pour confirmer la possibilité d'affecter une valorisation financière aux différentes taches significatives effectuer par les bénévoles du Club.***

#### **AFFECTATION DU RESULTAT**

Il est proposé d'affecter 15 000 euros sur les comptes de placement du CTPN.

***-Le placement de l'excédent est approuvé par l'Assemblée à l'unanimité.***

◆◆◆

#### **BUDGET PRÉVISIONNEL**

Il n'est parvenu aucune demande de budget particulier auprès de la Trésorière pour la Saison à venir.

***-Le Secrétaire fera un rappel auprès des différentes Sections pour la prochaine Saison.***

♦♦♦

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h38.

Le Président de séance

Le Secrétaire de séance